

Compte-rendu de la rencontre citoyenne du 14 octobre 2011

« Les éoliennes citoyennes de Ferrières ».

Plus de 70 personnes ont marqué leur intérêt pour le projet «Eoliennes citoyennes de Ferrières» et ont assisté à la rencontre de ce 14 octobre 2011 à l'école de Xhoris.

Les invités

Des invités de marque ont répondu à l'invitation. Dans l'ordre, nous avons entendu B.Delville (Président de Rescoop), B.Claessens (Facilitateur éolien de la RW), P.Castin (coopérative Emission-Zéro) et S.Cassart (Ferréole). (1)

B.Delville, tout en informant de l'historique de sa démarche, a principalement insisté sur l'impérieuse nécessité d'être des acteurs dès le début dans la mise en route de projets éoliens. Appréciant l'émergence de nouvelles associations dont Ferréole, B.Delville prône la participation citoyenne « Nous n'avons pas le pouvoir, mais ensemble nous avons la puissance ». L'objectif de Rescoop est qu'en 2020, 30% de la production éolienne wallonne appartiennent aux citoyens. De l'argent à investir, il y en a ! Les excédents de plus-value pourront être distribués soit sous forme d'avantages en nature pour les coopérateurs (réduction de prix sur l'électricité, produits et services liés aux économies d'énergie, ...), soit comme aides financières à des associations et nouvelles coopératives. La coopération doit être éthique.

B.Claessens, facilitateur éolien de la RW, expose brièvement le plan éolien ambitieux de Région Wallonne (650 nouvelles éoliennes d'ici à 2020) et le nouveau cadre de référence qui mettra fin au « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » en règlementant l'implantation de ces éoliennes. Le cadre vient d'être voté dans les grandes lignes, les arrêtés d'application sont en cours de rédaction. Ensuite, il décrit le montage financier nécessaire pour acheter des éoliennes sur notre sol et la rentabilité d'un projet éolien.

P.Castin, fait le point sur le travail de sa coopérative Emission Zéro qui participe déjà à plusieurs parcs éoliens (Dour-Quévrain, Houyet, ...). Elle est prête à aider de nouvelles associations et coopératives à démarrer.

Pour terminer, S.Cassart présente Ferréole, les démarches déjà entreprises et les ambitions du groupe. Il précise les soutiens dont jouit déjà Ferréole (Rescoop, APERe, les agences-conseil en économie sociale co-financées par la Région Wallonne et le Fonds Social Européen) et les synergies développées avec des associations voisines (Sitéol, Havéole, Lucéole). Un mouvement est lancé, elles sont de plus en plus nombreuses.

Ferréole estime qu'il faut être ambitieux dans le projet de My-Filot. La solidarité est là : celle des citoyens qui veulent un placement éthique et solide pour leurs économies et celle des coopératives pionnières disposées à prêter de l'argent aux coopératives débutantes.

Questions et échanges

Dans un second temps, des questions et commentaires ont été exprimés par des membres du public très attentif.

- La règle de la coopérative sera « 1 homme – 1 voix » quel que soit le nombre de parts. Si la commune investit 1 million €, elle n'aurait qu'une voix ? Non, la commune gèrera sa propre structure, associée à la coopérative citoyenne dans une société d'exploitation commune « Public-Citoyen » qui sera indépendante de la société d'exploitation « Privé » d'Electrabel, explique S. Cassart comme il le montre dans la dia 8 « CONCRÉTISATION : MONTAGE PROPOSÉ » de sa présentation de Ferréole. La commune et la coopérative citoyenne auront chacun la maîtrise de leur part des bénéfices.

- Une éolienne a une durée de vie d'environ 20 ans ; que deviendra la part du coopérateur au terme de son existence de l'éolienne ? P.Castin répond qu'il n'y a pas de limite d'âge pour une coopérative, les parts des coopérateurs peuvent être investies dans un nouveau projet (éolien ou autre en accord avec la finalité de la coopérative). Après remboursement de l'emprunt bancaire, la coopérative dispose de plusieurs années pour reconstituer des réserves d'argent.

- Si je possède une part d'éolienne, est-ce que je pourrai acheter l'électricité produite par mon éolienne ? B.Delville explique que RESCOOP est en train d'organiser la vente d'électricité. Les coopérateurs pourront bénéficier d'un tarif favorable sur les KWh consommés. Cela donnera même un avantage fiscal à la coopérative. Si les coopératives sont fédérées, on peut arriver à mutualiser les bénéfices. Mais les coopérateurs n'obtiendront pas de réduction sur la distribution qui n'est pas du ressort de la coopérative.

- Lorsque je pourrai acheter mon électricité aux coopératives citoyennes quel impact cela aura-t-il sur ma facture ? La facture que chaque ménage paie pour sa consommation électrique, comprend plusieurs rubriques : le prix des KWh (+/- 1/3 selon la quantité consommée), le coût de transport/ distribution (30% à 40% selon la localisation de la maison) et les taxes et TVA (environ 25%). En effet, suite à une directive européenne, visant à favoriser la concurrence, le marché de l'électricité a été libéralisé (NB il y a 4 ans en Wallonie et Bruxelles et il y a 8 ans en Flandres), avec un découplage entre 1) la production de l'électricité, 2) la distribution sur le réseau basse et moyenne tension (ORES en Wallonie et une série de petites intercommunales), 3) le transport (inter)national sur le réseau à haute tension qui reste le monopole d'ELIA . En conclusion, votre facture verra diminuer le prix des KW, mais le prix du transport/distribution et des taxes restera inchangé.

- Les éoliennes sont destinées à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre, mais quelle est l'empreinte carbone de la construction et de la mise en place d'une éolienne ? B.Claessens cite une étude danoise de 2004. En Belgique, dans les conditions les moins favorables, la dette énergétique d'une éolienne est remboursée en moins d'un an de production. Il ne peut citer une étude précise pour la dette carbone, elle varie selon le fabricant de l'éolienne, allemand ou chinois p.ex., elle devrait aussi être remboursée en moins d'un an. (N.B.à la réunion d'information publique de SPE-Luminus à Lorcé le 13.10.2011, le responsable de Luminus a affirmé que la dette carbone serait remboursée en 6 mois).

- Le nouveau cadre éolien de la RW cartographiera les localisations les plus favorables pour les éoliennes. Qu'en sera-t-il des projets déjà soutenus par les associations citoyennes locales qui ne seraient pas acceptés? B.Delville répond qu'elles doivent continuer à défendre leur projet. Et si malgré tout, ce projet ne devait pas recevoir de permis, elles pourront rejoindre d'autres associations ou coopératives voisines.

- Le projet Ferréole est local et appelle les citoyens de la commune et de ses environs. Pourquoi les Liégeois ne pourraient-ils pas être des coopérateurs ? Pourquoi pas ! dit S.Cassart. Tout le monde peut être coopérateur, quel que soit son domicile.

- J'ai investi dans des panneaux photovoltaïques qui produisent plus que la consommation électrique de mon ménage. Pourquoi est-ce que j'investirais encore dans des éoliennes ? En effet, dit B.Delville, vous n'avez plus besoin d'acheter votre électricité à la coopérative. Mais vous participerez à une démarche solidaire de réappropriation de richesses locales. (N.B. De plus, il s'agit d'un placement correct, au rendement meilleur que celui d'un compte d'épargne).

- Un participant estime que l'investissement dans les éoliennes (250€/ part) est raisonnable. Il signale qu'il a investi 30 000 € dans des panneaux solaires. L'actualité financière montre que nos économies ne sont pas mieux placées dans les banques.

- Pour l'un des participants il est essentiel de développer la communication et de faire circuler un maximum d'informations pour sensibiliser tous azimuts.

(1) Les présentations des orateurs sont disponibles sur www.ferreole.be dans A PROPOS/Documents.

Les questions du public seront intégrées à bien d'autres questions, dans la rubrique FAQ de www.ferreole.be.

